



Le Conseil National de l'Alimentation présente ses recommandations sur les enjeux de la restauration en milieu scolaire

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a rendu, lors de sa séance plénière du 4 juillet 2017, l'Avis n°77 « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire », issue de la concertation conduite sous la présidence du Professeur émérite Jean-Pierre Corbeau, sociologue de l'alimentation.

La qualité des repas servis en restauration scolaire et la place de la pause méridienne dans l'éducation alimentaire sont des préoccupations du CNA depuis de nombreuses années (Avis n°15, n°18, n°24 et n°47). La restauration scolaire est aujourd'hui régie par des évolutions significatives en matières réglementaires, sanitaires, environnementales ou de santé publique.

Cet Avis établit l'état des lieux des principaux enjeux de la restauration scolaire (enjeux de santé publique, justice sociale, citoyenneté, développement économique, éducatifs et environnementaux) sous l'angle de 12 fiches thématiques : « typologie des convives », « alimentations particulières », « éducation et transmission », « projets éducatifs », « pause méridienne », « activités ludo-éducatives », « réglementation, recommandations, bonnes pratiques et normes relatives à la restauration scolaire », « modes de gestion », « achats de denrées alimentaires », « lutte contre le gaspillage alimentaire », « métiers et formations » et « structuration des coûts ». Il est complété d'un chapitre préliminaire.

Le CNA a identifié 73 recommandations à destination du ministère chargé de l'Éducation nationale, de l'agriculture et de la santé, des autorités organisatrices de la restauration scolaire et de la restauration scolaire en délégation de service. Une des recommandations principales préconise le pilotage d'un projet d'établissement cohérent et dynamique mobilisant l'ensemble des acteurs et la formation des personnels. On retrouve également parmi les recommandations : l'éducation au goût et à l'alimentation, la création d'un Observatoire de la restauration scolaire, l'accueil matériel et humain des convives, une alimentation de qualité.

Cet Avis est transmis aux Ministres chargé de la santé, de l'agriculture et de la consommation, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes de la restauration scolaire. Celui-ci est également disponible sur le site internet du CNA: http://www.cna-alimentation.fr/v2/wp-content/uploads/2017/07/CNA Avis77.pdf

Pour rappel, le CNA est une instance consultative indépendante créée en 1985, placée auprès des ministres en charge de l'agriculture, de la consommation et de la santé. Le CNA est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire. Le CNA est l'espace de concertation intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes des consommateurs. Pour la mandature 2016-2019, le CNA est présidé par M. Guillaume GAROT, ancien ministre délégué à l'agroalimentaire.